

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-trois du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

**Année 2026
Séance du 29 avril 2026**

N° 31

**Objet : Adhésion à l'association
Rising Sud et désignation d'un
représentant**

Est nommé secrétaire de séance : Sébastien LAMBLIN

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BELMONTE Sylvie, BERNARDINI Patrick, BERTORELLO Gilles, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, CARTIAUX Jacques (jusqu'au rapport n° 35), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté au rapport n°16), COURONNEL Emmanuel, COUVE Henri, DAYAN Jacques, DECROIX Hugo (exceptés aux rapports 26 et 27, absent à partir du rapport n°56), DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, ESMIOL Sildric, EYMARD Max (excepté au rapport n° 29), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie (jusqu'au rapport n° 33), GASSEND-NOIR Anne, GIACOMINO Romaric, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIERE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, LAMBLIN Sébastien, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAHLER Marie, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine (jusqu'au rapport n°56), MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge (excepté aux rapports 25 et 26), PAUL Delphine, PELESTOR Michel (jusqu'au rapport n° 36), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie (à partir du rapport n°2), PUECH Frédéric, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, RICHIER Jacques, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SEVENIER Jean, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole, TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

MAGAUD Marie-José est suppléé par MAYENC Christelle
MATHIEU Pierre est suppléé par JULIEN Eric
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude (à partir du rapport n°36)

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
BOUSSARIE Arnaud a donné pouvoir à PAUL Delphine
FLORES Sylvain a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
GARCIN Sylvie a donné pouvoir à DOMPNIER Valérie (à partir du rapport n° 34)
MENC Ghislaine a donné pouvoir à BONDIL Marc (à partir du rapport n° 57)
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à LAURENT Cathie
SARRACANIE Patricia a donné pouvoir à TROUDE Joëlle
SERENO Myriam a donné pouvoir à RICHAUD Alban

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

Madame DESJARDINS Lila, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération n°22-380 du 24 juin 2022 du Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la stratégie de développement économique 2022-2026 approuvée par délibération n°30 du 7 décembre 2022,

La communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération exerce la compétence obligatoire « Développement économique » et œuvre notamment à l'attractivité du territoire ainsi qu'à l'appui aux entreprises.

Considérant la volonté de Provence Alpes Agglomération de renforcer son positionnement économique en bénéficiant de l'accompagnement et des dispositifs proposés par Rising Sud, l'agence de développement économique de la Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur,

L'association Rising Sud a pour mission de soutenir les territoires dans leur développement économique en proposant des services en matière d'attractivité, d'innovation, d'internationalisation et d'accompagnement des entreprises. Cela se traduit par :

- L'accès à un réseau d'experts et de partenaires économiques,
- Un accompagnement stratégique pour l'accueil et le développement d'entreprises,
- La participation aux programmes et actions de promotion du territoire à l'échelle nationale et internationale,
- Une recherche de financements et d'investissements facilitée pour les projets locaux.

Conformément à l'article 7 des statuts de Rising Sud, chaque membre de l'association est représenté par son représentant légal et/ou un représentant mandaté selon les règles propres au membre. Les collectivités territoriales et EPCI composent le collège n°3.

Provence Alpes Agglomération a adhéré à l'association Rising Sud pour la première fois par délibération du 2 avril 2025.

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour l'année 2026. Le montant de l'adhésion s'élève à 1 000 euros.

La collectivité pourra se prononcer chaque année sur le renouvellement de cette adhésion, au regard de l'intérêt pour le territoire et des crédits budgétaires disponibles.

Il est proposé :

- D'approuver l'adhésion à Rising Sud pour l'année 2026,
- D'inscrire le montant de la cotisation, 1 000 €, au budget 2026,
- D'autoriser Monsieur le Président de Provence Alpes Agglomération ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion,

- De désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de Provence Alpes Agglomération pour siéger au sein du collège n°3 « Collectivités territoriales et EPCI ».

Les candidatures présentées en séance sont :

Titulaire	Suppléant
DESJARDINS Lila	DI BENEDETTO Julien

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été présentée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Sont désignés pour représenter Provence Alpes Agglomération à l'association Rising Sud :

Titulaire	Suppléant
DESJARDINS Lila	DI BENEDETTO Julien

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 11 MAI 2026



Le secrétaire de séance,



Sébastien LAMBLIN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260429-31_29042026